



Contrat de Location de chambres d'hôtes meublées à la Minaudière

(LD Caphar 79250 Nueil les Aubiers)

Il est conclu le présent contrat de location saisonnière entre Virginie et Eric Jeannez (les propriétaires) et (locataires) :

Nom :
 Prénom :
 Adresse :
 CP.....commune.....
 TEL + Mail :/...../...../...../..... @.....

➤ **Nombre de personnes :**

Adultes : Enfants : Bébés :

Il est convenu et arrêté ce qui suit : par les présentes, le propriétaire donne au locataire, qui accepte, à titre de location et selon nos conditions générales les chambres d'hôtes meublées suivantes :

➤ **Durée de la location :**

La location commencera le à partir de 17 heures
 Pour se terminer le à 11 heures
 (Si vous souhaitez des horaires différents, nous consulter)

Nom de la Chambre d'Hôtes	Nombre de personnes	Nombre de nuits	tarifs
.....
.....
.....
.....
Prix total de la (ou des) Chambre(s)		Total :

➤ **Règlement :**

La réservation devient effective dès lors que le client aura fait parvenir au propriétaire un **acompte de 50% du montant du prix total du séjour**, soiteuros.

Le solde est à régler à votre arrivée avec **la taxe de séjour de 0,75 € par nuit et par personne**, sauf accord différents du propriétaire.

Soiteuros (**rédigier les chèques à l'ordre de « SCI Caphar La Minaudière »**).

Fait en double exemplaire, àle

LE PROPRIETAIRE
« Lu et approuvé »

LE LOCATAIRE
« Lu et approuvé »